



Questions des utilisateurs touchés

9 avril 2019

Le comité officiel des utilisateurs touchés (le « **comité officiel** ») a remis aux représentants (au sens établi ci-dessous) la liste de questions suivantes, recueillies dans divers groupes de clavardage sur Telegram, à l'occasion d'une réunion du comité officiel qui s'est tenue le 2 avril 2019.

Miller Thomson S.E.N.C.R.L., s.r.l. et Cox and Palmer (collectivement, les « **représentants** ») ne sont pas autorisés à discuter des enquêtes actuellement menées par Ernst & Young, le contrôleur nommé par la Cour (en cette qualité, le « **contrôleur** »). Les représentants et le comité officiel sont liés par des obligations de confidentialité strictes et ne peuvent commenter les enquêtes du contrôleur. Pour les questions ayant directement trait aux travaux du contrôleur ou au contenu de ses rapports, les représentants recommandent aux utilisateurs touchés de lire les rapports déposés par le contrôleur dans le cadre de la procédure, qui sont accessibles [ici](#).

Fraude et enrichissement injustifié

1. *Le contrôleur a-t-il trouvé des preuves de fraude ou d'enrichissement injustifié de la succession de Gerald Cotten au moyen des fonds de Quadriga? De même, le contrôleur a-t-il trouvé des preuves que Robertson Nova Property Management, Jennifer Robertson ou des entités apparentées ont acheté des propriétés ou d'autres biens avec les fonds de Quadriga?*

Les représentants et le contrôleur ont collaboré à la rédaction, au parachèvement et à la mise en œuvre d'une formule d'ordonnance de préservation des biens (l'« **ordonnance de préservation des biens** »), qui vise tous les biens détenus par la succession de Gerald Cotten, M^{me} Robertson, la fiducie Seaglass Trust, Robertson Nova Consulting Inc. et Robertson Nova Property Management Inc. (collectivement, les « **parties tenues à préservation** »), que ces biens soient au nom des parties ou non, et qu'ils soient détenus en propriété exclusive, conjointe ou véritable. L'ordonnance de préservation des biens s'applique aussi à tous les biens que les parties tenues à préservation peuvent vendre ou aliéner directement ou indirectement, comme s'ils leur appartenaient. Cette mesure vise à préserver les biens des parties tenues à préservation en vue du règlement des réclamations des utilisateurs touchés à l'endroit des parties tenues à préservation. Selon nous, les renseignements contenus dans les rapports du contrôleur portent à croire que les utilisateurs touchés pourront déposer des réclamations à l'endroit de certaines parties tenues à préservation.

Une copie de la version provisoire de l'ordonnance de préservation des biens figure à l'annexe G du quatrième rapport du contrôleur, qui est accessible [ici](#). Les représentants et le comité officiel sont liés par des obligations de confidentialité strictes et ne commenteront pas les enquêtes en cours. À notre avis, il est dans l'intérêt des utilisateurs touchés de permettre au contrôleur de poursuivre son travail.

2. *Le contrôleur a-t-il envisagé les possibilités suivantes?*
 - (a) *Gerald Cotten a simulé sa propre mort.*
 - (b) *Jennifer Robertson a dissimulé les clés privées des soi-disant « stockages à froid », des comptes de cryptomonnaies ou des supports informatiques contenant les réserves de cryptomonnaie, ou les moyens d'accéder.*

- (c) *D'autres parties (comme le criminel condamné Omar Dhanini alias Michael Patryn) ont volé des fonds de Quadriga quand elle était en activité.*
- (d) *Si ce n'est pas le cas, qui enquête sur ces possibilités?*

Les représentants et le comité officiel sont liés par des obligations de confidentialité strictes et ne peuvent commenter les enquêtes du contrôleur. Le principal objectif de la procédure est de récupérer les actifs au bénéfice des utilisateurs touchés. Toutes les pistes pouvant mener aux actifs de Quadriga font l'objet d'une enquête.

3. *Quelles sont les mesures à prendre ou les exigences à satisfaire pour qu'il y ait une enquête au criminel étant donné l'importance des fonds manquants?*

Les représentants n'ont été avisés par la Gendarmerie royale du Canada (la « **GRC** ») de l'existence d'aucune procédure au criminel menée en parallèle. Les utilisateurs touchés peuvent s'adresser à leurs organismes d'application de la loi locaux s'ils pensent détenir des preuves d'activités criminelles. Les représentants collaboreront avec les autorités à toute enquête au criminel, sous réserve des modalités de l'ordonnance de nomination des représentants.

Passifs de Quadriga

4. *Quel est le solde total des soi-disant « faux » comptes d'exploitation internes de QuadrigaCX?*

Les représentants et le comité officiel sont liés par des obligations de confidentialité strictes et ne peuvent commenter les enquêtes du contrôleur. En outre, le solde des « faux » comptes internes n'est pas pertinent. Un processus de réclamation établi aux termes d'une autre ordonnance de la Cour permettra de déterminer l'« ensemble des réclamations ». Seules les réclamations jugées valides aux termes du processus de réclamation donneront droit à une distribution. Les représentants entendent accélérer le lancement du processus de réclamation.

5. *Quel est le montant confirmé ou audité dû aux créanciers, à l'exclusion des « faux » comptes susmentionnés, selon la base de données et les systèmes sous-jacents de Quadriga?*
- (a) *Veillez ventiler le montant par unité monétaire : LTC, ETC, BTC, CAD, etc.*
 - (b) *Veillez ventiler le montant par état (en suspens, retrait ou dépôt).*
 - (c) *Veillez ventiler la partie versée du montant.*

Il n'est pas dans l'intérêt des utilisateurs touchés que le contrôleur ou les représentants consacrent des ressources de la succession au calcul de ces valeurs, car elles n'ont aucune incidence sur le recouvrement des sommes dues aux utilisateurs touchés. Un processus de réclamation établi aux termes d'une autre ordonnance de la Cour permettra de déterminer l'« ensemble des réclamations ». Seules les réclamations jugées valides aux termes du processus de réclamation donneront droit à une distribution. Les représentants entendent accélérer le lancement du processus de réclamation.

6. *Combien de réclamations ont été déposées auprès du contrôleur par des clients de QuadrigaCX, et quelle somme représentent-elles au total?*

Il n'est pas dans l'intérêt des utilisateurs touchés que le contrôleur ou les représentants consacrent des ressources de la succession au calcul de ces valeurs, car elles n'ont aucune incidence sur le recouvrement des sommes dues aux utilisateurs touchés. Un processus de réclamation établi aux termes d'une autre ordonnance de la Cour permettra de déterminer l'« ensemble des réclamations ». Seules les réclamations jugées valides aux termes du



processus de réclamation donneront droit à une distribution. Les représentants entendent accélérer le lancement du processus de réclamation.

Processus de réclamation et confidentialité des créanciers

7. *Quel processus le contrôleur utilisera-t-il pour contrôler l'identité des demandeurs et les distinguer des « faux comptes », et quand devrait-il être mis en œuvre?*

Les réclamations feront l'objet d'une vérification aux termes d'un processus de réclamation qui devrait être établi par une ordonnance de la Cour. Les réclamations seront donc contrôlées dans le cadre de ce processus. Seules les réclamations jugées valides donneront droit à une distribution. Les représentants entendent accélérer le lancement du processus de réclamation.

8. *Comment le contrôleur empêchera-t-il le dépôt de réclamations à l'égard de faux comptes ou par des éléments criminels qui utilisaient QuadrigaCX, comme des blanchisseurs d'argent?*

Il n'existe aucun mécanisme visant à « empêcher » une partie de déposer une réclamation. Une réclamation peut être jugée invalide et ne pas donner droit à une distribution dans le cadre du processus de réclamation, notamment parce qu'elle est associée à une activité criminelle. Les réclamations sont déposées par les utilisateurs touchés. Évidemment, un faux compte n'est pas associé à une vraie personne. Si une réclamation est malgré tout déposée à l'égard d'un compte qui se révèle « faux », elle sera vraisemblablement jugée invalide.

9. *Les demandeurs devront-ils passer des tests de connaissance du client et/ou divulguer la provenance des fonds?*

Le processus de réclamation sera régi par une ordonnance de la Cour, qui indiquera les preuves exigées à l'égard des réclamations. Les représentants enverront un message sur le processus de réclamation en temps opportun.

10. *Quelles sont les mesures prises pour assurer la confidentialité de tous les créanciers durant les procédures en vertu de la LACC et le processus de réclamation?*

La protection de la confidentialité des utilisateurs touchés fait partie intégrante du mandat des représentants. En font notamment foi les ordonnances de la Cour rendues, qui continuent d'exiger la confidentialité des renseignements personnels des utilisateurs touchés.

Responsables du traitement des paiements

11. *Qui sont les responsables du traitement des paiements identifiés comme des fournisseurs de QuadrigaCX? Quand les interrogerez-vous sur leur implication?*

Le contrôleur révèle l'identité de certains responsables du traitement des paiements dans son quatrième rapport, qui est accessible [ici](#). Il mentionne aussi les efforts déployés pour les questionner sur leur implication et sur la distribution des fonds de Quadriga. Les représentants et le comité officiel sont liés par des obligations de confidentialité strictes et ne peuvent commenter les enquêtes du contrôleur.

12. *Quelle est la somme détenue, le cas échéant, par Crypto Capital, l'un des responsables du traitement de paiements de QuadrigaCX?*



13. *Quelle est la somme détenue, le cas échéant, par POSConnect, l'un des responsables du traitement de paiements de QuadrigaCX?*
14. *Qu'est-ce que le contrôleur connaît de la situation concernant WB21, un responsable du traitement de paiements qui détiendrait pour 9 M\$ CA et 2,4 M\$ US des fonds de Quadriga?*
15. *Les retraits en dollars canadiens de certains clients ont été retardés au moins à partir de juin 2018 et n'ont finalement jamais été payés. Gerald Cotten ou des membres du personnel ont-ils effectué des retraits en dollars canadiens durant cette période?*
16. *À quelle analyse de la chaîne de blocs le contrôleur a-t-il soumis Quadriga à ce jour, et quelles conclusions en a-t-il tirées?*
17. *Quelles sont les adresses des soi-disant « stockages à froid »?*
18. *Est-ce que quelqu'un a contacté Jesse Powell de Kraken pour obtenir de l'aide ou de l'information à ce sujet? (Il avait précédemment fourni de l'information.)*
19. *Le contrôleur peut-il confirmer si des marchés de cryptomonnaies ont reconnu l'existence de placements détenus directement par Quadriga ou indirectement par l'entremise de ses administrateurs ou de prête-noms? Quelle est la valeur de ces placements?*
20. *Quels marchés de cryptomonnaies ont été contactés à ce jour?*
21. *Le contrôleur a-t-il obtenu des marchés de cryptomonnaies contactés l'ensemble des registres d'opération et de retraits en monnaie fiduciaire?*

Toutes les questions qui précèdent se rapportent à l'enquête du contrôleur. Les représentants et le comité officiel sont liés par des obligations de confidentialité strictes et ne peuvent commenter les enquêtes du contrôleur.

Procédure de protection contre les créanciers (en vertu de la LACC)

22. *Quels sont les critères à remplir pour que les représentants mettent fin à la procédure de protection contre les créanciers et passent à une procédure de faillite?*

Les représentants ont obtenu l'autorisation du comité officiel des utilisateurs touchés (le « **comité officiel** ») de recommander le passage à une procédure de faillite. Il n'y a pas de critère précis, et les représentants ont collaboré avec le contrôleur à la rédaction et au parachèvement d'une ordonnance de passage à la faillite, qui sera présentée à la Cour le 8 avril 2019. Les étapes de la transition sont présentées dans l'ordonnance. Si l'ordonnance de passage à la faillite est accordée, la cession en faillite devrait avoir lieu autour du 12 avril 2019. Une copie de l'ordonnance de passage à la faillite se trouve [ici](#), à l'annexe D du quatrième rapport du contrôleur.

23. *Quand le prochain rapport du contrôleur sera-t-il publié?*

Le contrôleur a publié son quatrième rapport le 1^{er} avril 2019. Le quatrième rapport indique qu'un autre rapport du contrôleur faisant le point sur son enquête sera publié dans quelques semaines.



24. *Même si aucune enquête n'a officiellement été ouverte, la GRC a indiqué qu'elle surveille la procédure de protection contre les créanciers pour trouver des preuves d'activité criminelle. Quelles seraient les conséquences de l'ouverture d'une enquête au criminel sur la procédure de protection contre les créanciers?*

Les enquêtes au criminel peuvent évoluer en parallèle aux procédures de protection contre les créanciers ou de faillite et d'insolvabilité. Les représentants collaboreront à toute enquête menée par les autorités, sous réserve des modalités de l'ordonnance de nomination des représentants.

